



Département du Vaucluse  
Commune de Jonquerettes

## DELIBERATION Conseil Municipal

Séance du 15/05/2025

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 19
Présents : 13
Nombre de suffrages : 18

Date de la convocation
09/05/2025

Délibération 26-2025

Objet Demande DETR pour  
projet travaux église

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze mai, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Daniel BELLEGARDE

**Etaient présents :**

M. BELLEGARDE Daniel, Mme ANCEY Dominique, M. CAIRON Yves, Mme Pascale VERHNES, M. LECUYER Daniel, M. Marc MUSCAT, M. Jean-Marie POUWELS, Mme Sandrine GAS, Mme Lydie AMEVET, Mme VITALI Marie, M. Gilbert CHAZAL, Mme Natacha BENALI, M. Dominique MAIRE

**Procurator(s) :**

Patrick POUDEVIGNE donne pouvoir à Jean-Marie POUWELS, Patrice RUBEAUX donne pouvoir à Daniel BELLEGARDE, Annick GAT donne pouvoir à Dominique ANCEY, Lydia ZIADE donne pouvoir à Sandrine GAS, Valérie RUBEAUX donne pouvoir à Marc MUSCAT

**Etait absente :** NEF Brigitte

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme Pascale VERHNES

L'Eglise Saint André nécessite des réparations. Un diagnostic sanitaire a été réalisé et montre la nécessité d'intervenir afin d'éviter la détérioration des murs. De plus, la toiture nécessite également des réparations. Monsieur le Maire présente l'APS et informe que le montant prévisionnel total des travaux et maîtrise d'œuvre (comprenant tranche ferme et tranche conditionnelle) est de 246 217€ HT  
Dans ce cadre, il propose un financement prévisionnel pour la tranche 1 d'un montant de 176 176 €HT (comprenant 30 251 € de MOE) ainsi qui suit

- Subvention Conseil départemental (22.76%) 40 100
- DETR 2025 (50%) 88 088
- Commune (27,24%) - Autofinancement 47 988

Monsieur le Maire propose de solliciter la préfecture au titre de la DETR 2025 pour un montant de 88 088€ pour la tranche 1 correspondant à la tranche ferme.

La subvention de 50% pour la tranche optionnelle dite tranche 2 (correspondant à la partie clocher) d'un montant de 70.041 sera demandée au titre de la DETR 2026 soit une subvention de 35 020.5€ (comprenant la MO)

Le Conseil municipal, après ouï Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré

- **APPROUVE** la demande de subvention au titre de la DETR 2025 pour un montant de 88 088€
- **APPROUVE** la demande de subvention au titre de la DETR 2026 correspondant à la partie clocher, pour un montant de 35 020.5€
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'application de cette décision

**VOTE : Adoptée à l'unanimité**

La Secrétaire de séance,  
Mme Pascale VERHNES

Le Maire

Certifie exécutoire la présente délibération

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, ou d'un recours gracieux devant la commune conformément aux modalités contentieuses en vigueur à la date de l'acte

15/05/2025

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,

Daniel BELLEGARDE



Envoyé en préfecture le 20/05/2025

Reçu en préfecture le 20/05/2025

Publié le

ID : 084-218400554-20250515-DEL262025-DE